

CONDITIONS FINANCIERES 2026 / 2027

Préambule :

Le présent document constitue une annexe au contrat de scolarisation conclu entre l'OGEC Lestonnac et les responsables légaux. Il précise les modalités de calcul de la contribution familiale ainsi que les prestations proposées par l'établissement pour l'année scolaire 2026-2027.

Le collège Lestonnac poursuit une politique d'ouverture sociale fondée sur un système de péréquation permettant d'adapter la contribution familiale aux ressources du foyer.

1. PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR

Merci de transmettre une copie complète de l'avis d'imposition 2026 portant sur les revenus 2025.

Situation familiale	Documents demandés
Parents mariés	Avis d'imposition complet du foyer fiscal
Vie maritale / concubinage	Avis d'imposition complet des deux parents
Parents séparés ou divorcés – un seul responsable financier	Avis d'imposition complet du responsable financier + copie des dispositions du jugement relatives aux frais de scolarité et de demi-pension
Parents séparés ou divorcés – deux responsables financiers	Avis d'imposition complet de chacun des parents + copie des dispositions du jugement relatives aux frais de scolarité et de demi-pension
Famille monoparentale	Avis d'imposition complet du parent responsable

Les familles relevant de la catégorie 7 peuvent simplement en informer le secrétariat par courrier électronique, sans transmission des justificatifs fiscaux.

Les responsables financiers certifient l'exactitude des informations et documents transmis à l'établissement.

En cas d'absence de justificatifs ou d'informations inexactes, l'établissement pourra appliquer ou régulariser la contribution correspondant à la catégorie tarifaire appropriée.

2. CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL

Le quotient familial est calculé selon la formule suivante :

$$\text{Quotient familial} = \frac{\text{Revenu fiscal de référence}}{\text{Nombre de parts (indiqué sur l'avis d'imposition)}}$$

Exemple de calcul : Revenu fiscal de référence : 36 000 €

Nombre de parts fiscales : 3

Le quotient familial est donc de : $36\,000 \div 3 = 12\,000$

La famille relève ainsi de la catégorie 4

3. BAREME DES CONTRIBUTIONS FAMILIALES 2026/2027

1	Inférieur à 5 000 €	425 €
2	De 5 000 € à 7 999 €	642 €
3	De 8 000 € à 9 999 €	859 €
4	De 10 000 € à 21 999 €	1 097 €
5	De 22 000 € à 27 999 €	1 337 €
6	De 28 000 € à 34 999 €	1 559 €
7	À partir de 35 000 €	1 825 €

En l'absence des justificatifs nécessaires au calcul du quotient familial, la contribution familiale sera calculée selon le tarif correspondant à la catégorie 7.

4. PRESTATIONS ET TARIFS COMPLEMENTAIRES 2026 / 2027

Prestations	Conditions	Tarif
Demi-pension annuelle	Forfait 4 jours	1 050 €
Cotisation établissement privé	Obligatoire – par élève	100 €
Location annuelle de l'ordinateur	Nouvel ordinateur rentrée 2026	320 €
	Ordinateur attribué avant 2026	270 €
Association des parents d'élèves	Facultative – par responsable financier	29 €
Transport Bus Lestonnac	Selon inscription	420 €
Repas hors forfait	Repas externe	9 €
	Repas du mercredi	5,50 €

5. REDUCTIONS ACCORDEES AUX FAMILLES

Réduction sur la contribution familiale

- 10 % pour le deuxième enfant scolarisé dans l'établissement
- 50 % pour le troisième enfant scolarisé dans l'établissement
- Gratuité pour le quatrième enfant scolarisé dans l'établissement

Réduction sur la demi-pension

- 5 % pour le deuxième enfant scolarisé dans l'établissement
- 10 % pour le troisième enfant scolarisé dans l'établissement
- 25 % pour le quatrième enfant scolarisé dans l'établissement

Ces réductions s'appliquent exclusivement dans le cadre d'une fratrie directe inscrite dans l'établissement.

6. TENUE UNIFORMISEE

Conformément au règlement intérieur du collège, le port de la tenue uniformisée est obligatoire.

Cette obligation concerne uniquement les vêtements portés sur la partie supérieure du corps.

Chaque élève devra disposer des éléments suivants :

- 5 polos bleus,
- 1 sweat gris,
- 2 T-shirts de sport verts et oranges,
- 1 T-shirt pour les fortes chaleurs
- 1 veste officielle du collège.

Les commandes, paiements, échanges et éventuelles réclamations sont directement gérés entre les familles et le prestataire concerné.

7. ACCEPTATION

Les responsables légaux reconnaissent avoir pris connaissance du présent document, qui constitue une annexe au contrat de scolarisation.

Nom Prénom du responsable financier

Signature :

Les informations recueillies dans le cadre du présent document sont nécessaires à la gestion administrative, financière et comptable de la scolarité de l'élève. Elles sont réservées aux personnes habilitées de l'établissement.

Conformément à la réglementation relative à la protection des données personnelles, les responsables légaux disposent des droits prévus par la réglementation en vigueur.